



FO SAINTE-MARIE

COMMUNIQUE

Lors des Comités sociaux territoriaux du 30 août 2023 et du 28 septembre 2023 les représentants du syndicat **FO** ont voté

CONTRE

- L'abaissement du taux d'avancement de grade (passage de 100% à 60% pour les catégories C, 100% à 50% catégories B et 100% à 40% catégorie A).
- Réorganisation du service RH (absence d'organigramme du service).
- Cession d'activité des micros crèches et mise disposition du personnel (baisse des salaires et irrégularités de procédure).

Vos représentants au CST ont obtenu le **RETRAIT** des points suivants:

- Suppression des primes lors des arrêts maladies ordinaires, accidents de service et maladies professionnelles.
- Projet de délibération sur les 1607 heures (programmation d'une réunion avec les partenaires sociaux et concertations avec l'ensemble des agents)
- Réorganisation du service des sports (absence de référent sport santé).

Après la suppression des chèques déjeuner et la disparition du COS, le syndicat **FORCE OUVRIERE** constate une régression sociale à Sainte-Marie.

Face à la dégradation des conditions de travail ainsi que la perte des acquis sociaux, plus que jamais le personnel doit rester vigilant et solidaire avec leurs représentants du personnel.

Le syndicat **FORCE OUVRIERE**, sera toujours aux cotés des **employés** pour la défense de leurs **droits** et de leurs **intérêts**.